



C O N S E I L M U N I C I P A L

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023

FEILLENS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 13 décembre 2023 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Catherine RENOUD-LYAT.

Etaient excusés :

Mmes et MM. Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD), Nathalie VERMEL (a donné pouvoir à Gilles DUMAS), Odile VERNE (a donné pouvoir à Aranud DELALANDE).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Victoria POLI

-O-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 16 novembre 2023 :
5 décès, 1 mariage, aucune naissance.

-O-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2023.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) : rien de particulier depuis le dernier conseil municipal.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- le programme de la semaine de l'environnement (25 au 30 mars) est en cours d'élaboration
- la réunion annuelle avec la Chambre de l'Agriculture pour l'épandage des boues devrait se tenir fin janvier / début février.
- un premier rendez-vous avec Kalhyge et Valentin Traiteur pour la mise à jour des conventions de déversement est prévu le 11 janvier
- la commune ne percevra pas de prime à la performance épuratoire pour l'année 2023

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

- pour la semaine de l'environnement, sont déjà prévus au programme la visite de la Maison de l'Eau par les écoles (comme l'année dernière), une conférence sur le tri des déchets et le compost ; une réunion est prévue avec l'association des Commerçants et avec la chasse pour finaliser les actions avec eux.
- les mots d'enfants pour le bulletin municipal et les dessins pour la carte de vœux seront sur le thème des valeurs du sport
- Cartes d'identité et passeports : depuis le dernier conseil municipal, 314 rendez-vous ont été effectués, avec un délai moyen pour obtenir un créneau de 9 jours ; 246 titres ont été remis, avec un délai moyen pour obtenir son titre de 2 à 3 semaines.
- Vidéoprotection : 5 nouveau dépôts sauvages ont été verbalisés

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

- point avec les directeurs d'écoles pour organiser la journée de l'olympisme qui se déroulera le 24 mai. Les thèmes retenus sont le handisport, sport et santé, valeurs du sport, histoire des JO. La manifestation devrait concerter près de 360 élèves, il faudra donc du personnel en nombre suffisant pour l'encadrement.

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

- conseil d'administration du restaurant scolaire : environ 335 repas sont servis chaque jour ; une vente de bressiflette est prévue le 26 janvier.
- AG de l'OGEC : 267 élèves à Limerol, 466 élèves au collège, venant de 43 communes différentes ; risque de fermeture d'une classe à Limerol à la rentrée prochaine
- 60 ans des DDEN : un arbre de la laïcité a été planté devant la mairie de Bâgé-la-ville
- AG du comité de jumelage : changement de président à venir, projet de voyage à Bad Waldsee en cours

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- bulletin municipal : reste la mise en page et la couverture à finaliser ; prochaine réunion le 14 décembre avant la commission urbanisme ; remerciement aux élus qui se sont occupé de la relecture
- site internet : réflexion en cours sur l'arborescence du site et le contenu à mettre.

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monerrat)

- les fenêtres, la porte de service et la fenêtre du garage du bureau de Poste ont été changées
- les Services Techniques ont travaillé sur les massifs à l'entrée de la commune
- les illuminations ont été installées pour le 8 décembre
- les Services Techniques ont installé une canalisation qui relie un fossé route des chèvres au réseau d'eaux pluviales du nouveau lotissement
- installation de deux grilles pour les eaux pluviales chemin du Bois Sec et chemin du Pont
- Station d'épuration : 100 000 € à prévoir pour la modernisation et 15 000 € pour la pompe d'alimentation en chlorure ferrique du bassin d'aération

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Acquisitions de concessions de cimetière :
A31 / B. CHATELET pour 30 ans ; O46 / N. CONDEMINE pour 15 ans
- Renouvellement de concessions de cimetière :
H50 / ML. GONOD pour 30 ans ; L21 / concession GOYON pour 30 ans

5 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024 POUR LES PARTICULIERS, PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

La commission conjointe finances et assainissement s'est réunie le 30 novembre pour étudier la question. Au regard des nombreux travaux programmés sur la station d'épuration et sur les réseaux, en vue du prochain transfert de compétence à la communauté de communes, la commission fait une proposition d'augmentation de 10% par rapport au tarif de 2023. Ainsi, le montant de la redevance assainissement 2024 soumis au vote se présente comme suit :

- pour les particuliers et professionnels :

- Abonnement (part fixe) = 72 €
- Prix au m³ (part variable) = 1,88 €

- Pour les industriels :

Tranche	Volume d'eau (m ³)	Taux applicable à la tranche (€/m ³) Pour l'année 2023	Taux applicable à la tranche (€/m ³) à compter du 01/01/2024
1	0 → 2000	1,58	1,74
2	2001 → 10 000	0,98	1,08
3	10 001 → 100 000	0,93	1,02
4	100 001 → 170 000	0,91	1,00
5	Au-delà de 170 000	0,89	0,98

Le conseil municipal valide cette proposition, par 20 voix pour, un contre (G. Dumas) et deux abstentions (R. Duby et N. Vermel).

6 – PARTICIPATION A L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

La commission propose la même augmentation de 10%, ce qui donne un montant de 1868 € pour l’année 2024 : cette somme correspond au droit au raccordement au réseau d’assainissement des eaux usées lors, notamment, d’une nouvelle construction. Le Conseil Municipal valide, par 20 voix pour, 1 contre (G. Dumas) et 2 abstentions (R. Duby et N. Vermel) cette proposition.

7 – ADMISSIONS EN NON VALEUR : Monsieur le Maire ajourne cette question.

8 – DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

- **BUDGET PRINCIPAL** : Monsieur le Maire explique qu’il est nécessaire de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes

SECTION FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 : besoin de crédits à hauteur de 40 000 €

- c/60612 (combustibles) : + 3 000 € ; correspond à l’augmentation du prix du gaz et du fioul domestique
- c/60632 (fournitures de petit équipement) : + 12 500 € ; correspond aux fournitures nécessaires pour la rénovation du logement au-dessus de la Poste (avait été prévu en investissement) ainsi qu’à l’installation des barillets au club house et au basket
- c/61221 (crédit-bail matériel roulant) : + 10 500 € ; correspond au remboursement des échéances pour l’achat du tractopelle (initialement prévu en investissement)
- c/ 615221 (entretien de bâtiments publics) : + 8 000 € ; correspond au matériel pour la rénovation du logement de La Poste (prévu en investissement)
- c/ 6156 (maintenance et informatique) : + 6 000 € ; correspond à divers achats de matériel informatique (700 € pour la vidéoprotection, 1 000 € pour le service CNI/PSP, 500 € pour la dématérialisation des actes, 300 € pour un ordinateur à la bibliothèque...), ainsi qu’à diverses interventions techniques (800 € pour l’ancien panneau lumineux, 700 € pour la climatisation à la Mairie...)

Chapitre 012 : Besoin de crédits à hauteur de 20 000 €

- 10 000 € : pour le versement d’une prime de fin d’année aux agents au mois de décembre
- 5 000 € : pour le paiement des cotisations Fonpel (retraite des élus)
- 5 000 € : pour les agents embauchés via VSI (pour le remplacement d’une ATSEM)

L’équilibre budgétaire peut se faire :

- via le compte 65561 (versement des cotisations au SIEA) : seuls 24 000 € ont été payés pour 84 000 € prévus
- via le compte 73223 (fonds départemental des DMTO) : 137 800 € ont été perçus pour une prévision de recette de 40 000 €

La décision modificative se présente donc ainsi :

Section Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	
<u>Chap.11</u>		
c/ 60612	+ 3 000 €	
c/ 60632	+ 12 500 €	
c/ 61221	+ 10 500 €	
c/ 615221	+ 8 000 €	
c/ 6156	+ 6 000 €	
<u>Chap.12</u>		
c/6218	+ 5 000 €	
c/64118	+ 4 000 €	
c/64131	+ 6 000 €	
c/6455	+ 5 000 €	
<u>Chap. 65</u>		
c/65561	- 25 000 €	
TOTAL	+ 35 000 €	TOTAL
		+ 35 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

En septembre dernier, une décision modificative avait été adoptée pour régulariser les crédits prévus pour le portage Boyat. Or il est nécessaire de modifier cette décision modificative suite à un problème d'imputation comptable. En effet, le jeu d'écriture doit se faire au compte 2115 et non au compte 27638.

La décision modificative se présente donc ainsi :

Section Investissement		
Dépenses		
Opération 129 (Acquisitions immobilières)	Hors opération	
Chap. 27 – c/2115	Chap. 27 – c/27638	+ 40 300 €
TOTAL	- 40 300 €	TOTAL
		+ 40 300 €

• **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

FONCTIONNEMENT

Nécessité d'abonder le chapitre 66 (charges financières) pour la régularisation des intérêts courus non échus (ICNE) à hauteur de 1 000 €

Possible d'équilibrer avec le chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour lequel 10 000 € étaient prévus, et où 2 500 € sont encore disponibles.

La décision modificative se présente donc ainsi :

Section Fonctionnement		
Dépenses		
Chap. 66 – c/66112	+ 1 000 €	Chap. 67 – c/678
		- 1 000 €
TOTAL	+ 1 000 €	TOTAL
		- 1 000 €

INVESTISSEMENT

Nécessité d'abonder le chapitre 21 (immobilisations corporelles) à hauteur de 10 000 €

⇒ correspond aux différents matériels pour la station d'épuration

Possibilité d'équilibrer via le chapitre 23 (immobilisations en cours)

⇒ correspond aux marché de travaux pour la remise en état de la station. Un certain nombre de travaux ont été effectués hors marché, et ont donc été imputés au chapitre 21

La décision modificative se présente donc ainsi :

Section Investissement		
Dépenses		
Chap. 21 – c/218	+ 10 000 €	Chap. 22 – c/2315
		- 10 000 €
TOTAL	+ 10 000 €	TOTAL
		- 10 000 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les décisions modificatives ainsi présentées.

9 – TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire explique que la commune télétransmet déjà ses actes au contrôle de légalité (arrêtés du Maire, délibérations...) mais au moment de la signature de la convention avec les services de l'Etat, la télétransmission des actes de la commande publique n'était pas encore possible. Or cette modalité est désormais ouverte, ce qui facilite la procédure, les pièces des marchés étaient souvent très nombreuses et volumineuses.

L'extension du champ de télétransmission aux dossiers de commande publique nécessite une modification de la convention déjà conclue par la signature d'un avenant. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le principe de la télétransmission des actes de la commande publique et autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec les services de l'Etat.

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les élus de la prochaine installation d'une Maison France Services dans les locaux de La Poste à Feillens : 150 de ces Maisons vont ouvrir en France, 11 dans la Région Auvergne Rhône alpes, 1 dans le Département ; de même, une annexe au bureau de Poste sera ouverte au bureau de tabac de la commune.
- l'Etablissement Public Foncier de l'Ain a fait l'acquisition de l'ancienne imprimerie Monterrat pour le compte de la Communauté de Commune, en vu de l'extension du pôle médical.
- le repas des élus pour la fin d'année, initialement prévu le 15 décembre, est annulé ; une nouvelle date sera fixée en début d'année.
- les vœux du Maire à la population se tiendront le vendredi 12 janvier à 18h30.

-O-

Il n'y aura pas de séance de conseil municipal en janvier. La date du conseil de février sera communiquée ultérieurement. Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

-O-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h45.

Fait en mairie de Feillens, le 14 décembre 2023

La Secrétaire de séance,



Victoria POLI

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône